



## DÉCISION DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS RELATIVE AU DEPOT OBLIGATOIRE D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE VISANT LES ACTIONS AGROGENERATION

Paris, le 20 décembre 2024

La société Novaagro (« **Novaagro** ») a été informée de la décision de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») publiée le 17 décembre 2024 sur son site internet (avis n°224C2719) par laquelle l'AMF a refusé de faire droit à la demande de non-lieu à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions AGROGENERATION (le « **Projet d'Offre** »).

Malgré ce refus, et par cette même décision, l'AMF a octroyé exceptionnellement un délai maximal de six mois à Novaagro pour déposer le Projet d'Offre. Novaagro s'engage pleinement à respecter cette décision et fera ses meilleurs efforts pour déposer le Projet d'Offre au plus tôt. Novaagro a déjà commencé à préparer l'offre publique obligatoire et cherche activement à nommer une banque présentatrice d'ici janvier 2025 au plus tard.

Novaagro tiendra le marché et l'AMF informés de tous les avancements significatifs et des prochaines étapes de ce processus.

### **A propos d'AGROGENERATION**

*Créé en 2007, AgroGeneration est un producteur international de céréales et oléagineux. L'activité principale de la société est l'agriculture céréalière, exploitant près de 30 000 hectares de terres agricoles de grande qualité dans l'Est de l'Ukraine.*

Retrouvez toutes les informations sur le site AgroGeneration : [www.AgroGeneration.com](http://www.AgroGeneration.com)

Recevez gratuitement toute l'information financière d'AgroGeneration par e-mail en vous inscrivant sur :

[www.actusnews.com](http://www.actusnews.com)





**AgroGeneration**

+33 1 55 27 38 40

[investisseurs@AgroGeneration.com](mailto:investisseurs@AgroGeneration.com)

[www.AgroGeneration.com](http://www.AgroGeneration.com)

**Actus Finance**

Anne-Pauline Petureau, Relations Investisseurs

+33 (0)1 53 67 36 72

